

Questions orales

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je comprends parfaitement ses préoccupations et lui sais gré de sa recommandation. Je dois cependant signaler qu'en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, je pense bien, il existe des ententes fédérales-provinciales concernant le partage des services d'inspection et de classement. En Ontario, toutefois, les usines provinciales sont inspectées par les inspecteurs de la province en vertu d'une loi provinciale.

J'ai rencontré le ministre de l'Agriculture de l'Ontario ce matin. Il n'a pas abordé la question. Je partage les préoccupations du député et je puis même lui assurer que nous continuerons de travailler ensemble afin de maintenir le degré d'excellence des services d'inspection et de classement. Nous pourrions peut-être même améliorer le système. En collaborant ensemble, nous parviendrons à mettre au point une formule qui intéressera tant le secteur public que le secteur privé.

* * *

L'AGRICULTURE**LA DEMANDE DE FONDS D'URGENCE FAITE PAR LE MARITIME FARMERS' COUNCIL**

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre de l'Agriculture. Comme le ministre le sait, les versements annuels en vertu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et du Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest sont d'environ 600 millions. Nous, de l'opposition, ne sommes pas contre ces dépenses. Le ministre voudrait-il expliquer toutefois s'il est juste de refuser les fonds d'urgence de 13.5 millions que demande le Maritime Farmers' Council?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois que le député a été très mal informé car je n'ai jamais refusé au Maritime Farmers' Council l'aide supplémentaire qu'il demande pour le transport des aliments pour le bétail. Nous poursuivons les négociations avec les représentants de ce conseil. Je n'ai jamais rejeté cette demande valable et légitime.

LA DATE DE LA DÉCISION

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je lui fais remarquer que le retard excessif à donner suite à la demande équivaut à un refus. Étant donné sa déclaration précédente, le ministre voudrait-il promettre à la Chambre que vers le 20 ou 25 mars, il aura un engagement ferme par écrit pour le Maritime Farmers' Council qui réclame la faible somme de 13.5 millions de dollars comme financement

d'urgence? Le ministre voudrait-il nous en donner cette assurance?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je serais ravi de donner cette assurance, mais le bon sens dit que c'est impossible en ce moment.

* * *

LES PÊCHES**LE TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN DU SAUMON**

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le ministre des Pêches et des Océans a reconnu publiquement que le cabinet avait ratifié en 30 minutes le Traité canado-américain d'interception du saumon. Il a reconnu publiquement que ce traité posait un tas de problèmes, mais que le premier ministre y tenait énormément. Il tenait surtout à le ramener aux Américains le plus tôt possible. Le vice-premier ministre croit-il que c'est ainsi qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités, ou un pays indépendant doit conclure un traité international? Le vice-premier ministre pense-t-il que c'est la bonne façon de conclure un traité international?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la bonne manière de conclure un traité international est précisément celle qui a été suivie. Après des années de pourparlers et après avoir surmonté le problème qui s'est posé il y a deux ans lorsque le Sénat américain a refusé d'accepter le projet d'accord, le gouvernement a mis sur pied une équipe de négociation qui représentait tous les groupes de pêcheurs de la côte ouest de la Colombie-Britannique et tous les groupes d'intérêt. C'est ainsi qu'une entente a été conclue. En vertu de notre régime parlementaire, il m'incombait alors de conseiller le cabinet, le gouvernement de notre pays quant à l'opportunité de conclure ce traité. C'est ce que j'ai fait.

Je tiens à dire au député que notre régime n'est pas le même que celui des Américains. Les États-Unis ont un gouvernement républicain démocratique. Nous avons, quant à nous, un gouvernement démocratique parlementaire.

M. Skelly: Je tiens à dire que c'est le mécanisme le moins démocratique qui soit.

LA PÊCHE AU YUKON

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. L'article 8 du traité stipule que le Canada et les États-Unis doivent conclure un accord sur la pêche au Yukon avant l'entrée en vigueur du traité. Au comité, le ministre a reconnu, aujourd'hui, qu'il n'existait aucune entente de ce genre. Le vice-premier ministre reconnaît-il que le gouvernement a saboté ce traité et que s'il entre en vigueur, il devra sans doute céder la pêche du Yukon?